

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du LUNDI 2 Juillet 1792.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 15 juin.

LA ville de Nuremberg a été très-surprise de recevoir de la part du ministre de Russie à Ratisbonne, la demande du passage pour 18 mille Russes qui doivent se rendre dans le Brisgaw, par Lubeck, le Holstein, le Mecklembourg, la Saxe & la Franconie. Le corps de Michalowitz, fort de 16 cents hommes, est, dit-on, aussi destiné pour le Brisgaw.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 26 juin.

Les détails qui sont parvenus ici sur les événemens qui se sont passés à Paris dans la journée du 20, ont rempli d'indignation toutes les ames honnêtes & sensibles, même les plus violens partisans de la révolution française.

Avant-hier, M. Lindsay prit congé de leurs majestés, & demain il part pour Paris, en qualité de secrétaire de légation.

Toutes les villes & bourgs de la Grande-Bretagne & de l'Irlande présentent journellement des adresses à sa majesté; elles respirent la reconnaissance la plus vive, & témoignent la plus grande satisfaction de ce que le roi, par une sage proclamation, a tranquillisé l'esprit de ses sujets paisibles, en se déclarant contre les libellistes & les séditieux.

Le courrier venant de Constantinople a apporté les nouvelles suivantes du chevalier Robert Aynslie, ambassadeur britannique à la Porte Ottomane.

Extrait de la gazette de Bombay, du 29 février, reçue à Bassora, le 26 avril 1792.

Hier au soir, des dépêches officielles ont été reçues par le gouvernement. Elles contiennent la relation d'une victoire complète & signalée, remportée par les troupes angloises sur Typpoo-Saïb, & de la capture de tous les canons & de tous les équipages. La lettre suivante contient tous les détails.

Extrait d'une lettre du lieutenant-général Stewart, datée de Paangul le 19 février.

C'est avec la plus vive satisfaction que j'ai à vous apprendre que je viens de recevoir officiellement du Nirzam la nouvelle de la défaite totale de l'armée de Typpoo, dans la nuit du 7 du courant, & qu'Aramul-Amrah a écrit à S. H. que le comte Cornwallis commença l'attaque vers le soir sans canons, emporta d'assaut les nombreuses batteries de l'ennemi, entra dans le camp, prit toute l'artillerie, les tentes, le bagage, pour suivre les fuyards jusqu'au Caveri, & qu'avant la pointe du jour du 8, il s'étoit emparé de Scholl-Baugh & de Shur-Gangam dans l'île, & qu'ensuite il avoit disposé toutes les batteries pour commencer le siège.

Depuis que j'ai écrit ce qui précède, j'ai vu la lettre du ministre, qui dit en outre que le sort de Typpoo n'est point

connu, & que la victoire est si complète, qu'on a les espérances les plus vives de la prompte chute de la capitale. Une salve de 150 canons vient d'annoncer cette victoire.

(Signé) Morris, secrétaire du gouvernement.

La veille de cette brillante victoire, S. S. étoit arrivée avec l'armée, à six milles de l'endroit mémorable, rendu familier aux troupes sous ses ordres par l'action glorieuse du 16 mai, journée qui ne s'étoit pas effacée du souvenir des soldats, & qui doit avoir beaucoup contribué à ranimer leur ardeur dans cette grande occasion.

Cette nouvelle a été annoncée ce matin à la pointe du jour par une décharge royale des gros canons de la garnison.

Les dernières dépêches de l'armée du général Abercrombie disent qu'on s'y attendoit à toute heure à recevoir l'ordre de joindre la grande armée. L'heureux succès de nos armes annoncé ci-dessus accélérera certainement la jonction désirable, & il n'est pas à supposer que Typpoo ait des forces suffisantes pour s'opposer à leurs progrès, ou pour empêcher que l'armée de Bombay ne coopère à la chute de la capitale, & de la souveraineté usurpée du tyran.

(Signé) Manesly.

Fonds anglais, du 25 juin.

Actions de la Banque.... 205. — Des Indes..... 211.
Traites de la Comp..... 100. — 3 idem conf..... 93.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 27 juin.

On n'a pas manqué de consigner dans la gazette de Bruxelles, la liste des troupes prussiennes qui marchent contre la France; & d'après cela on croit ici que votre dessein est décidé. Il est vrai qu'on compte aussi beaucoup sur les divisions qui vous agitent. Mais si tous les esprits se réunissent contre le danger commun, peut-être y auroit-il espoir de prévenir les malheurs qu'on prépare contre vous. Sans les derniers événemens de Paris, vos armées auroient été appuyées par un plus grand nombre de mécontents d'ici. Quand vos agitateurs seroient payés par le cabinet autrichien, ils ne pourroient pas-mieux le servir.

F R A N C E.

A R M É E D U N O R D.

De Menin, le 28 juin.

Il faut croire que notre général n'a pas été content des dépêches que M. de Valence lui a apportées, ni même de la carte blanche qu'on lui accorde pour toutes les opérations subséquentes, puisqu'il vient d'envoyer encore à Paris M. de Beauharnois. Il n'est que trop vrai que toute l'armée voit l'impossibilité de se maintenir ici. Les Autrichiens se renforcent chaque jour; & il faut nécessairement retourner dans nos foyers, qui, à leur tour vont être attaqués.

Ceux qui nous avoient flattés que nous trouverions dans ce pays des amis & des secours, s'étoient laissés bien grossièrement abuser; nous occupons cinq ou six villes, & dans aucune, personne n'a remué en notre faveur. Toutes ces

contrariétés, & ce qui se passe à Paris, affligent les bons patriotes; & les différens partis qui divisent l'armée, seroient bien propres à les décourager, si la patrie en danger ne les obligeoit de rester à leur poste, & d'y mourir, s'il le faut, pour la plus juste des causes. Mais ce n'est plus dans les Pays-Bas qu'il faut attaquer l'ennemi; il faut se préparer à lui résister sur nos propres frontières, actuellement dégarnies, où certainement il va porter toutes ses forces.

Autre lettre de Menin, du 28 juin.

Hier au soir, l'armée entière devoit se retirer & aller occuper l'ancien camp de la Magdeleine: cet ordre subit, a été aussi subitement révoqué; nous sommes toujours à Menin & l'avant-garde à Courtray; mais nous ne tarderons pas à ce que l'on croit, à suivre cette marche, que la nécessité commande, puisque la retraite de l'armée de M. la Fayette nous découvre trop. Il n'y a rien eu de nouveau à l'avant-garde depuis l'affaire d'hier matin, où les Belges ont été maltraités.

Ce matin, les officiers généraux se sont assemblés chez le général. Tous les officiers supérieurs & chefs des corps, ont remis à M. le maréchal, des lettres pour le roi, où ils peignent le chagrin qu'ils ont ressenti de voir la constitution violée par les faits arrivés le 20. Le général a écrit une lettre particulière, & tout cela part aujourd'hui par un courrier. Les peu de Belges armés pour notre cause sont au désespoir du système qui va s'opérer.

ARMÉE DU CENTRE.

De Maubeuge, le 27 juin.

M. de la Fayette est parti la nuit dernière pour Paris, où il va énoncer le vœu de son armée. Une grande partie de son avant-garde, qui étoit à Grisvelle, avoit eu ordre de décamper, & il ne restoit dans ce poste que les chasseurs de Normandie, ceux de Flandre & les hussards de Chambran.

Les hulans ou plutôt l'avant-garde autrichienne, comptant que toute l'armée avoit vuide les lieux, voulut à son tour occuper ce poste; & les plus hardis traversant les bleds, en se rasant par terre, crurent d'abord surprendre le petit nombre de soldats qu'ils soupçonnoient devoir y être encore.

Mais les chasseurs de Flandre & les hussards veilloient: ils fondirent sur l'ennemi, le sabre à la main, en tuèrent une quantité assez considérable que je viens de voir enlever. J'ai compté aussi 77 prisonniers, outre 29 blessés qui sont à l'hôpital, & cinq autres déjà morts de leurs blessures. Nous n'avons perdu que 2 ou 3 hommes; 3 seulement sont blessés dangereusement. On compte parmi les prisonniers quelques prêtres réfractaires, & on distingue le capitaine & un lieutenant des *Loups* ou *Tyroliens*. Un troisième officier qu'on dit des nôtres, & émigré depuis peu des hussards d'Étlerhazy, a été pris aussi: il est blessé grièvement à la tête, & refusoit de se faire passer. Quelques-uns de nos officiers ont été le voir, & on dit qu'ils sont parvenus à lui faire changer de résolution.

De Paris, le 2 juillet.

Aucun des hommes constitutionnels, qui ont quelque influence sur l'opinion publique, n'a encore proposé de modifier la constitution par l'établissement de deux chambres. Cette question n'existe que dans le parti de Coblençe; mais il ne faut pas une grande pénétration, pour voir que si les puissances étrangères parviennent à nous donner la loi, il ne sera question ni d'une, ni de deux, ni de trois, ni de quatre chambres; mais du despotisme absolu, appuyé par le régime militaire allemand. Mais la faction jacobite avoit besoin de supposer dans ses adversaires un projet anti-constitutionnel;

& l'imposture ne lui a rien coûté. Peut-être, depuis quelques tems, des patriotes également ennemis des aristocrates & des factieux, ont-ils présumé que si le corps législatif étoit divisé en deux chambres, comme en Angleterre ou en Amérique, où certes on n'est pas esclave, les choses iroient mieux. Mais si, comme l'a prouvé M. Dupont, la faction jacobite usurpe les fonctions d'une chambre législative, ne vaudroit-il pas mieux que ce dépôt précieux fût remis à des mains plus pures & plus sages? Si, d'un autre côté, quelques décrets surpris à l'assemblée nationale ont compromis l'honneur & la sûreté de l'état; si le roi est sans cesse attaqué dans sa prérogative, n'est-on pas tenté de penser que le veto royal n'est pas une balance suffisante pour maintenir cet équilibre heureux, sans lequel il n'y a ni liberté politique, ni liberté civile? Mais si ces idées se propagent, à qui en impute la faute, sinon à cette faction qui enchaîne sans cesse, par des révoques ou des dénonciations, les pouvoirs établis par la constitution? Qu'on détruise les *Jacobins*, & il n'y aura plus de *bicamérisme*. Qu'on détruise ces assemblées, où sans cesse on parle d'abolir le veto, la monarchie héréditaire, la distinction des pouvoirs, &c. &c., jamais il ne sera question d'un système plus rapproché de la constitution britannique ou américaine; car certes, s'il étoit permis de changer la constitution dans un sens, il seroit également permis de la changer dans un autre sens.

Que conclure de ces observations? c'est que ceux qui demandent la destruction des factieux veulent la constitution; c'est qu'ils prennent sur eux de la défendre envers & contre tous, si ceux qu'ils regardent comme entravant & dégradant les pouvoirs constitués n'existent plus. Aussi est-il échappé à l'aristocrate Montlaugier, en publiant ses *moyens d'opérer la constitution*, ces mots remarquables:

« On a beau se faire illusion sur la puissance des clubs, & leur imputer tous les malheurs de la nation; les clubs, » suivant moi, nous servent mieux qu'on ne pense; & si ce » n'avoit pas les clubs, on auroit des districts, des départe- » mens, des gardes nationales, des municipalités, des juges » de paix, des tribunaux qui seroient encore pires, parce que » leur puissance, en se concertant mieux avec la constitu- » tion, prendroit peut-être plus d'ensemble, & seroit moins » déraisonnablement dirigée ».

VŒU DE LA NATION SUR LES ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS A PARIS le 20 juin 1792. — *Cinquième Recueil.*

Adresse individuelle des citoyens actifs de Rouen, à l'assemblée nationale.

LÉGISLATEURS,

La patrie est en danger. Des scélérats trament sa perte: c'est contre eux que nous élevons la voix.

Nous ne vous ferons point entendre les accents de la flatterie; c'est le langage des esclaves. Hommes libres, nous vous dirons la vérité: vous êtes dignes de l'entendre, vous êtes les représentans du peuple français.

Nous avons voulu une constitution qui fixât les devoirs & les droits du peuple & du monarque: il falloit alors vaincre des préjugés, détruire des habitudes, anéantir des abus. Une révolution étoit nécessaire, & les Français l'ont faite. Mais actuellement que la constitution est établie, que le dépôt en est confié à la fidélité du corps législatif, comme à l'attachement de tous les citoyens, il ne faut pour la maintenir que du courage & de la sagesse.

Fiers de ce dépôt, nous en avons juré le maintien: législateurs, vous l'avez juré comme nous. Nous tiendrons nos sermens; vous tiendrez aussi les vôtres.

Que la joie insultante de nos ennemis ne soit donc plus provoquée par l'accueil qu'on vous a vu faire aux perfides conseils d'un faux patriotisme, dont les agens soudoyés s'efforcent de vous faire perdre la ligne de la constitution!

Qu'ils ne puissent plus fonder d'espérance sur les dissensions qui existent entre les deux pouvoirs garans de notre liberté, & sur celles que déclarent le sein du corps législatif!

Qu'il ne soit plus permis de détourner votre attention des vraies causes de nos troubles, pour l'arrêter sur des complots chimériques ou de vaines déclamations, dont le plus léger examen a suffi pour détruire le prestige! Fussent-ils réels, ces complots, ils ne seroient pas à craindre: vous avez, pour les détruire, le courage & le patriotisme de tous les bons Français.

Les vrais conspirateurs sont ceux qui, travaillant sans cesse une multitude facile à tromper, la poussent au crime en l'enivrant de défiances.

Les vrais conspirateurs sont ceux qui ravalent la majesté du corps législatif, en le faisant l'écho de leurs passions privées.

Les vrais conspirateurs sont ceux qui reconnoissent en France quarante-quatre mille souverains, qui parlent de république dans un état constitué monarchique par le vœu univoque de toute la nation, qui demandent l'appel au peuple dans un gouvernement représentatif, où l'appel au peuple, interdit par la constitution, ne seroit autre chose que la proclamation de la guerre civile.

Les vrais conspirateurs sont ceux qui, par leurs actions, par leurs écrits, par leurs discours, s'efforcent d'affaiblir le respect & la confiance qu'on doit au roi & aux autorités constituées.

Les vrais conspirateurs sont ceux qui pèchent aux troupes l'indiscipline, la révolte, la méfiance contre les généraux, qui convrent nos colonies de sang & de ruines, qui ont agité les poignards des bourgeois d'Avignon, & qui les poussent encore au meurtre en les souffrant au glaive dont la loi devoit frapper leurs têtes scélérates.

Les vrais conspirateurs sont ces ministres factieux qui, pour accélérer leur plan de désorganisation, proposent inconstitutionnellement de former un camp sous les murs de la capitale, afin de décourager ou de porter à quelque mesure violente l'inaébranlable garde nationale-parisienne.

Les vrais conspirateurs sont les fonctionnaires publics qui négligent de faire exécuter les lois: ce sont des officiers municipaux qui protègent la révolte, donnent des fêtes à des soldats qui, après avoir volé leur caïlle, se font armés contre les défenseurs de la loi, enchaînent par leur férocité ou par leurs réquisitions le courage de la force armée, & livrent aux insultes des factieux les dépôts sacrés, confiés par la France entière à leur sollicitude.

Les vrais conspirateurs enfin sont ceux qui, feignant d'oublier ou de méconnoître les services rendus à la cause de la liberté par la Fayette, ont l'insolence de proposer un décret d'accusation, & peut-être de dénigrer contre lui le ser des assassins, parce que ce général a eu le courage de dire la vérité, de démasquer une faction puissante, & de la poursuivre jusques dans l'autre où elle trame la ruine de la patrie.

Que les lâches, qui préparent un décret d'accusation contre le général de la Fédération de 1790, en préparent donc aussi contre tous les bons Français? En exprimant ses sentimens, la Fayette a peint le nôtre: comme lui nous détestons les factieux. Depuis long-tems, leur tyrannie nous irrite & nous lasse; leur joug avilissant est un opprobre que nous ne pouvons plus supporter. Législateurs, faites-les rentrer dans le néant, ces hommes pervers, que la révolution a fait naître, & qui ne prennent le nom de patriotes que pour le disshonorer. Antécédente tout pouvoir qui, n'étant point dans la constitution, est un monstre dans notre ordre social.

Confondez dans la même proscription ces infâmes libellistes qui, répandant périodiquement le venin dont ils sont nourris, corrompent les esprits & les cœurs.

Donnez à l'invincible sévérité des lois, & ceux qui proposeroient d'oter ou d'ajouter une syllabe à l'acte constitutionnel, & les audacieux qui insulteroient à la majesté nationale, soit dans la personne de ses représentans élus, soit dans la personne de son représentant héréditaire. Le corps législatif & le roi sont également nécessaires à notre liberté: nous devons leur assurer également la jouissance des droits qui leur sont accordés par la constitution; mais tous deux doivent aussi se concentrer dans les limites qu'elle a posées: hors de là il n'y a plus de liberté; & des hommes, qui ne veulent de tyrans d'aucune espèce, doivent s'élever contre quiconque aspire à le devenir.

Législateurs, nous le disons avec fermeté, les divisions, qui jusqu'à présent ont régné entre vous & le pouvoir exécutif, affligent tous les bons Français; elles doivent cesser, si vous ne voulez que la patrie périsse dans les déchiremens de la plus funeste anarchie. Ne souffrez donc plus l'insolence de ces tribunes qui, par des applaudissemens ou des murmures foudroyés, influencent & dominent l'opinion des représentans du peuple. Imposez un silence éternel à ces agitateurs qui, dans le sanctuaire même de la législation, osent déverser la révolte & le meurtre, vous proposent alternativement de vous déclarer assemblée constituante, de supprimer le veto royal.... Punissez les auteurs des forfaits commis le 20 de ce mois au théâtre des Tuileries. C'est un délit public, c'est un attentat aux droits du peuple français; qui ne veut point recevoir de loix de quelques brigands de la capitale: nous vous en demandons vengeance.

Représentans du peuple, vous lui devez des loix sages; vous devez fortifier l'action du pouvoir exécutif, tels furent les devoirs que vous vous imposâtes, en acceptant le caractère auguste dont vous êtes revêtus.

Vous devez à vous-mêmes de prendre enfin l'air de dignité qui convient aux législateurs d'un grand empire. Quant à nous, nous vous devons soumission & respect; nous remplirons nos devoirs: mais nous voulons aussi la continuation, telle qu'elle est; nous voulons à toujours un corps législatif, un roi, des administrateurs & des juges élus par le peuple: nous les aurons ou nous périrons.

Adresse du directoire du district de Vannes, au roi.

S I R E,

Agitez l'expression de notre douleur & de notre admiration. Que votre cœur paternel soit soulagé, en apprenant que le jour même où nous recevions les horribles détails de la journée du 20, les représentans de plusieurs milliers de véritables Français, les officiers municipaux de plusieurs communes, nous chargeoient de faire parvenir à votre majesté les témoignages de leur amour & de leur reconnaissance.

Nous y joignons l'assurance de notre profond respect pour votre personne, & de notre parfaite soumission à votre autorité constitutionnelle.

ASSEMBLÉE NATIONALE

(Présidence de M. Girardin.)

Supplément à la séance du samedi 30 juin.

M. Saladin vouloit lire une adresse d'Amiens, qui prouvoit encore des trahisons; l'assemblée a renvoyé M. Saladin à la séance du soir.

La commission des douze, sur laquelle la patrie jette des regards d'espérance, a fait un rapport sur la situation actuelle de la France. M. Pastoret n'a pas dissimulé que le pouvoir exécutif n'avoit pas toujours montré l'activité nécessaire pour l'exécution des loix; mais il est convenu en même tems, qu'il ne faut pas enlever par de fausses attaques le tems & la vigueur dont le gouvernement a besoin. Passant aux désordres du 20 juin: sans doute, disoit-il, nous pouvons dire avec le roi, qu'il n'avoit rien à craindre au milieu de son peuple; mais loin de nous, l'idée de chercher à pallier les outrages faits au représentant héréditaire du peuple, & d'affaiblir l'indignation de la France, qui sera partagée par l'Europe entière, & par la postérité: loin de nous, l'idée de suspendre le cours de la justice, qui doit frapper les traitres & les conspirateurs.

M. Pastoret a peint ensuite les maux qui déchirent la France. Il a rappelé les troubles religieux, les dénunciations répétées tant de fois contre les sociétés populaires.

On permet aux sectaires de se réunir dans un temple, disoit M. Pastoret, pourquoy ne permettroit-on pas à des citoyens de se réunir dans des sociétés; mais il a montré dans le code pénal les moyens de les contenir dans les bornes. Il a montré que les séditieux & les aristocrates marchent au même but par des moyens différens. Il y a deux mots, disoit-il, dont ils abusent souvent: les séditieux parlent sans cesse de la liberté pour parvenir à la licence; les aristocrates parlent toujours d'ordre public pour parvenir au despotisme. Les uns fatiguent la liberté à force d'action: les autres fatiguent la liberté par le repos.

M. Pastoret a parlé des écrivains féroces qui cherchent à désorganiser l'armée, comme ils ont désorganisé l'empire; quels que soient les événemens, ils accusent les généraux: si la victoire favorise nos armes, tremblez, s'écrient-ils, les victoires des chefs menacent la liberté publique; si nous éprouvons au contraire des revers, tremblez, s'écrient-ils encore, la cause de la patrie est trahie par les généraux. M. Pastoret a fini en invitant les membres de l'assemblée à se réunir. On vous a dit: la constitution ou la mort; & moi je vous dis: l'union ou l'esclavage.

Le rapport qu'a fait M. Jean de Bry étoit bien moins raisonnable. Après avoir parlé d'organiser l'insurrection, il a lu un projet pour déclarer qu'à telle époque l'assemblée déclarera que la patrie est en danger, les gardes nationales feront en requisiion perpétuelle, les départemens veilleront d'une manière active & non interrompue au salut de l'état;

& les ministres seront solidairement responsables des troubles qui surviendront, s'ils proviennent des actes délibérés au conseil.

Le projet de M. Jean de Bry a étonné beaucoup de personnes; mais la surprise est devenue bien plus grande encore, lorsqu'on a entendu M. Delaunay d'Angers proposer que, jusqu'au moment où l'assemblée auroit déclaré que la révolution étoit finie, la législature, sans s'arrêter au texte de la constitution, ne consulteroit que la loi suprême, le salut de l'état. M. Launay n'a pas vu que les amis de l'ancien régime & du régime anglois prétendent aussi qu'en s'écartant de la constitution, ils sauveront l'état; & il n'a pas laissé douter que son système à lui étoit de s'en écarter, pour établir les principes jacobites.

M. Lacuée a invoqué la sévérité des loix contre les députés qui oseroient violer leurs sermens & transgresser la constitution.

M. Delaunay a pris le parti de M. Launay, & il a déclaré contre les généraux qui vouloient dicter des loix au corps législatif. M. Isnard a continué sur le même ton; & il demandoit que M. la Fayette fût envoyé à Orléans: il vouloit même que le discours inconstitutionnel de M. Launay fût envoyé aux 83 départemens. M. Vaublanc a fait sentir les dangers qu'il y auroit à altérer l'esprit ou la lettre de la constitution; & sur son avis, M. Isnard a eu la bonne-foi de renoncer à sa proposition. Le discours de M. Delaunay sera livré à l'impression, afin d'être plus facilement réfuté.

Du samedi 30 juin. Séance du soir.

Un citoyen est venu à la barre réclamer l'organisation de la révolte. Quelques personnes demandoient plaisamment le renvoi au comité de déjorganisation; l'assemblée a renvoyé la pétition à la commission des douze.

Une députation des volontaires du Jura est venue implorer l'indulgence de l'assemblée pour le 4^e bataillon de ce département, entraîné à la sédition par des malveillans. Sur la proposition de M. Lamarli, l'assemblée a décrété que le rapport sur cette affaire seroit fait lundi.

M. Rultz est monté à la tribune, pour appeler l'attention de l'assemblée sur les dangers qui menacent la patrie; 60 mille Prussiens marchent vers les bords du Rhin, & menacent d'envahir l'Alsace. M. Rultz a demandé que le ministre de la guerre fût tenu de rendre compte à l'assemblée des mesures qu'il avoit prises pour prévenir l'invasion.

M. Genfonné est monté à la tribune après M. Rultz; il a dit que l'intention du maréchal Luckner étoit d'abandonner Courtrai, Ypres, Menin, &c.; il a cité en témoignage de son assertion des pièces déposées à la commission des douze; il a demandé que le ministre de la guerre fût mandé pour savoir s'il avoit donné des ordres au général. Il oublioit que M. Luckner ayant *carte blanche*, n'avoit agi que d'après ses propres plans. M. Dumas a fait sentir la dangereuse conséquence de la proposition de M. Genfonné, qui proposoit en d'autres termes de publier les projets de campagne.

La proposition de M. Genfonné & les observations dont il s'est appuyée, ont jeté le désordre dans l'assemblée. M. Genfonné a vu dans le fait qu'il dénonçoit une trahison autrichienne, qui tenoit à une intrigue qu'il dévoileroit. A ces derniers mots, on s'est écrié de toutes parts: *devoilez, dévoilez*: un grand nombre de membres ont quitté leur siège; & s'avançant au milieu de la salle, ils ont formé un ras-

semblement tumultueux auprès de la tribune: le président a été obligé de se couvrir. Le calme s'est rétabli; M. Genfonné a continué son opinion. Cette guerre, s'écrioit-il, est une intrigue. On a beaucoup applaudi à ces paroles, en disant: *c'est vous qui l'avez provoquée.*

M. Genfonné a fini par demander qu'on renvoyât sa dénonciation à la commission des douze, afin qu'on fût sur qui devoit tomber la responsabilité de l'ordre donné pour l'évacuation de Courtrai, Ypres & Menin.

La discussion s'est établie sur cette proposition: on a demandé la lecture des pièces déposées au comité des douze, on a proposé de se rassembler demain en comité général. M. Guadet a lu une lettre, qui, selon lui, devoit jeter une grande lumière sur la discussion: l'assemblée n'y a rien trouvé qui pût fixer son attention. Les débats se font encore prolongés au milieu du tumulte; & enfin l'assemblée a passé à l'ordre du jour.

Pendant la séance, M. Cambon a dit que les gardes nationales du département de l'Hérault, choisies pour former la fédération projetée, étoient en marche. L'assemblée a décrété qu'il seroit fait demain un rapport à ce sujet.

Séance du dimanche 1^{er} juillet.

Au commencement de la séance, MM. Saladin & Brival ont dénoncé le département de la Somme pour avoir envoyé deux députés au roi, contre la loi qui défend aux corps administratifs d'entretenir des agens auprès du corps législatif & du chef du pouvoir exécutif. L'assemblée a décrété que le ministre de l'intérieur rendroit compte de l'exécution de la loi citée par MM. Saladin & Brival. La discussion s'est portée plus loin; on demandoit que les séances des corps administratifs fussent publiques: d'un autre côté, on demandoit que le ministre rendit compte de l'exécution de la loi du mois de septembre, contre les sociétés populaires. Cette dernière proposition a été décrétée.

Après une discussion très-peu approfondie, & souvent interrompue par des motions incidentes, l'assemblée a décrété comme principe que les séances des corps administratifs & des municipalités seroient publiques, excepté dans les cas qui seroient déterminés. Les tribunes ont applaudi à cette décision.

La commission des douze, par l'organe de M. Bizot, a entrete nu l'assemblée des pièces déposées par le ministre de la guerre. La commission a proposé de laisser au ministre la faculté de communiquer à l'assemblée, sous sa responsabilité, les pièces qu'il croiroit devoir être connues. Cette proposition a été décrétée.

M. de Chambonas a présenté au comité diplomatique le tableau de la situation de la France par rapport aux puissances étrangères.

Le comité a pensé que ce tableau n'étoit pas susceptible d'être rendu public. M. Koch, rapporteur du comité, a proposé de déposer les pièces diplomatiques dans un lieu où tous les députés pourroient aller en prendre connoissance.

M. de Jaucourt a demandé un comité général. M. Lacroix demandoit une commission extraordinaire, pour examiner les pièces, & dire ensuite si elles devoient être lues en public ou en comité général. L'assemblée a décrété à l'égard du ministre des affaires étrangères ce qu'elle avoit décrété à l'égard du ministre de la guerre.

La séance a fini par l'adoption des pétitionnaires à la barre.